

Séance du 18 juin 2024

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
MARIR K., WATTIEZ M., WATTIEZ L., KELIDIS M., Echevins

PATTE C., SAVINI A.M., MONNIEZ C., WATTIEZ F., MARICHAL M.,
DELPOMDOR D., VANWIJNSBERGHE B., MAHIEU A., HOSLET G.,
CIAVARELLA S., WALLEMACQ H., VAN CRANENBROECK A., POTENZA
D., PLANCO I., IVANCO N., DUMORTIER V., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Considérant l'affiliation de la commune à l'I.M.S.T.A.M;

Considérant le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que la commune doit, désormais, être représentée à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil Communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre commune à l'Assemblée Générale ordinaire de l'IMSTAM du 26 juin 2024 ;

Que le Conseil doit, dès lors se prononcer sur le contenu des points 1 à 8 (le point 9 étant un point d'information, non soumis à délibération) de l'ordre du jour, de cette assemblée générale et pour lequel il dispose de la documentation requise ;

Qu'il convient donc de soumettre ce dernier au suffrage du Conseil communal de la commune de Bernissart ;

DECIDE d'approuver :

Art.1 :

PAR le point 1 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir: Approbation du PV de l'AG ordinaire du 20 décembre 2023

PAR le point 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir: Démission et nomination des membres du Conseil d'administration

PAR le point 3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir: Rapport de gestion et d'activités et comptes de résultats 2023

PAR le point 4 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir: Modification budgétaire 2024

PAR le point 5 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir: Rapport du Réviseur

PAR le point 6 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir: Rapport du Comité de rémunération

PAR le point 7 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir: Décharge aux administrateurs

PAR le point 8 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir: Décharge au Réviseur

Art.2 : De charger ses délégués à cette Assemblée, de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance de ce jour.

Art.3 : Copie de la présente délibération sera transmise :

- à l'Intercommunale IMSTAM, rue du Viaduc, 52 à 7500 TOURNAI et aux différents services communaux concernés.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET



Roger VANDERSTRAETEN